

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13

Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 11 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le 11 juillet à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 juillet 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Patricia JOURDAIN, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Nicole SAGNY, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Monsieur Gérard OUDART donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Madame Rita AUGUSTO, Messieurs Jean-Claude ALMYR et Jean-Mary COUTON

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 11

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JUIN 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

33-RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément à la délégation confiée par délibération du 16 avril 2014 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis le 1^{er} janvier, à savoir :

- ☞ Location appartement : Bail avec Jessy MOREL pour un montant mensuel de 200€ du 1^{er} février 2018 au 30 avril 2018 (Décision n°01/2018 en date du 15 janvier 2018),
- ☞ Fixation des tarifs gîtes et salle à compter du 1^{er} janvier 2019 (Décision n°02/2018 en date du 2 février 2018),
- ☞ Location appartement : Bail avec Jessy MOREL pour un montant mensuel de 200€ du 1^{er} mai 2018 au 2 juin 2018 (Décision n°03/2018 en date du 6 avril 2018),
- ☞ Reprise de concession funéraire : acceptation de la rétrocession gratuite par Madame Marie Thérèse BURAUD de la concession n°495, plan 549 dans l'ancien cimetière (Décision n°04/2018 en date du 24 avril 2018),
- ☞ Location appartement : Bail avec Jessy MOREL pour un montant mensuel de 200€ du 2 juin 2018 au 30 juin 2018 (Décision n°05/2018 en date du 15 mai 2018),

- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession n°130 pour une durée de 50 ans, à Madame Eléna MONTIER pour y fonder la sépulture exclusive de Monsieur Jean-Claude MONTIER (Décision n°06/2018 en date du 6 juin 2018).

Les Membres du Conseil prennent acte de ces décisions.

34-SMIEEOM : DEMANDE D'ALLEGEMENT DE LA TEOM

Le Maire informe les Membres du Conseil que les habitants du 2 rue de la Clotière peuvent bénéficier d'un allègement de la Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) car cette habitation est située à plus de 200m du point de collecte. Le SMIEEOM Val de Cher prévoit dans ce cas un taux réduit.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Acceptent que cette réduction s'applique pour la propriété située section ZM 161, 2 rue de la Clotière.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 juillet 2018 Et de l'affichage le 16 juillet 2018 ²
--

35-ACHAT D'UNE LICENCE IV

Madame le Maire confirme que suite à la réunion du 6 juin une proposition a été adressée au mandataire judiciaire pour l'acquisition de la licence IV et demande aux Membres du Conseil de bien vouloir entériner cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Accepte d'acquérir pour le compte de la Commune la licence IV précédemment détenue par l'exploitant du bar ANNEXE 126, pour un montant de 4 000€ hors frais,
- ☞ Mandate Madame le Maire pour mener à bien la transaction et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 juillet 2018 Et de l'affichage le 16 juillet 2018

36-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ENTENTE DES 3 PROVINCES

Madame le Maire indique que suite à la décision de créer l'Entente des 3 Provinces regroupant les jeunes des Clubs de l'USPM, l'ASS Couffy-Seigy et l'Amicale de la Jeunesse Saint Romanaise, elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle, notamment pour l'acquisition de ballons et tenues de foot.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident d'attribuer, à l'Entente des 3 Provinces, une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2018, de 400€ pour aider à financer l'acquisition de fournitures sportives destinées aux jeunes du club.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
16 juillet 2018
Et de l'affichage le 16 juillet 2018

37-DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de permettre le versement de la subvention exceptionnelle objet de la délibération N°36/2018, les Membres du Conseil à l'unanimité :

- ↳ Décident d'accepter la décision modificative suivante en section de fonctionnement du budget primitif 2018 :

Article 022 – dépenses imprévues	-400
Article 6574 – subvention aux associations	+400

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
16 juillet 2018
Et de l'affichage le 16 juillet 2018

38-SECURISATION DU POSTE « ROUERE DE L'AULNE » : ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION DE SECURISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de sécurisation sur le poste « Rouère de l'Aulne », sur la Commune de Mareuil sur Cher, Madame le Maire donne connaissance aux Membres du Conseil de la lettre en date du 11 juin 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser les travaux de distribution d'énergie électrique et les travaux de télécommunications, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux, issu des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (100%)	COMMUNE €	
Electricité						
Etudes	3 000,00	600,00	3 600,00	3 000,00	-	Part. HT
BT	60 000,00	12 000,00	72 000,00	60 000,00	-	
Mise en court-circuit	340,00	68,00	408,00	340,00	-	
Divers et imprévus	3 167,00	633,40	3 800,40	3 167,00	-	
TOTAL	66 507,00	13 301,40	79 808,40	66 507,00	-	
Téléphone						
Etudes	800,00	160,00	960,00		960,00	Part. TTC
Génie civil	7 200,00	1 440,00	8 640,00		8 640,00	
Divers et imprévus	400,00	80,00	480,00		480,00	
TOTAL	8 400,00	1 680,00	10 080,00		10 080,00	
TOTAL	74 907,00	14 981,40	89 888,40	66 507,00	10 080,00	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, pris connaissance du tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,
- ↳ Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation,
- ↳ Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération,
- ↳ Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,
- ↳ S'engage à voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 juillet 2018 Et de l'affichage le 16 juillet 2018

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Décès

Madame le Maire fait part du décès de Monsieur Didier HEUZE, ancien Conseiller Municipal. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 13 juillet à 15h30, suivie de l'inhumation au cimetière de Mareuil.

➤ PLUi

Monsieur DUPONT rend compte de la réunion qui s'est tenue mardi 10 juillet, en Mairie avec le Cabinet G2C pour poursuivre l'élaboration du PLUi.

Cette réunion a permis de confirmer le plan de zonage demandé par la Commune, de refaire le point sur les STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) et de préciser les AOP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui, tant au niveau de la superficie et d'accès aux réseaux, vont autoriser la densification de notre bourg.

Reste à venir pour la commission, le document de travail pour le règlement écrit du droit à la construction.

Il est aussi nécessaire que soient répertoriés tous les sites remarquables (loges, puits, fours à pain, entrées de caves...) dans un souci de conservation du patrimoine culturel et bâti.

➤ Fête des Lumas et feu d'artifice

Madame le Maire rappelle que le feu d'artifice sera cette année particulièrement remarquable puisqu'il sera tiré sur l'eau, le dimanche 15 juillet en clôture de la fête des lumas.

➤ Rendez-vous culturels de l'Été

Monsieur DUPONT fait le point sur les manifestations culturelles à venir :

- ✦ Du 14 au 22 juillet, stage « Jazz en Val de Cher », avec « concert-bœuf » le mercredi 18 juillet, parc du Château,
- ✦ Du 14 au 29 juillet, exposition d'aquarelles (avec stage du 18 au 21 juillet) par Sylvie RICLET, salle Nord du Château,
- ✦ Du 1^{er} au 3 août, stage de peinture tous niveaux (huile, acrylique ou pastel) sujets libres ou possibilité de travailler sur le thème de Gauguin à Tahiti, proposé par Edith LANQUETIN, artiste peintre, salle du Château,
- ✦ Du 18 au 26 août, exposition d'aquarelles et de porcelaines peintes par Mireille BARAT, salle Nord du Château,
- ✦ Dimanche 16 septembre, concert éclair gratuit du Chœur de Chambre de la Marelle à 11h00 au Château, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MIREILLE BARAT" at the top and "MAIRIE" at the bottom, with a star on each side and the number "41110" at the bottom. The signature is a cursive script that appears to read "Annick Goineau".

Annick GOINEAU